

Transmis en Préfecture le : 21/10/2022

N° Identifiant : 026-212600589-20221021-2022-190-DC-SCP-AU

Publié du 21/10/2022 au 21/12/2022

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2022-190-DC-SCP**

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet de faire procéder à des travaux de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON,

CONSIDÉRANT qu'un lot n° 1 Désamiantage a déjà été attribué pour cette opération, en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 07/06/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP pour les 13 autres lots de la consultation, imposant comme date limite de remise des offres le 04/07/2022,

CONSIDÉRANT que les lots n° 2, 6, 10 et 13 ont été attribués par décisions n° 2022-167, 2022-168 et 2022-186,

CONSIDÉRANT que les lots n° 3 et 7 sont toujours en cours d'analyse et feront l'objet d'une décision ultérieure,

CONSIDÉRANT que, pour les autres lots, ont été reçues les propositions suivantes :

* Lot n° 4 Façades ITE : NEBIHU (69120 VAULX-EN-VELIN), COMPTOIR DES REVÊTEMENTS (69100 VILLEURBANNE), L'AVENIR BÂTIMENT (69540 IRIGNY), SUN FACADES (26500 BOURG-LÈS-VALENCE), MEFTA BELOT (26100 ROMANS-SUR-ISÈRE), DE FACADES (38550 LE-PEAGE-DE-ROUSSILLON),

* Lot n° 5 Serrurerie Métallerie : BONHOMME MÉTALLERIE (26120 MONTÉLIER),

* Lot n° 8 Menuiseries intérieures : ATELIER DE LA SYE (26400 CREST),

* Lot n° 9 Revêtements de sols : ANGELINO ET FILS (26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE), MEFTA BELOT (26100 ROMANS-SUR-ISÈRE),

* Lot n° 11 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires : SALLÉE (26000 VALENCE), ECAS (26000 VALENCE), MPCC (26600 LA-ROCHE-DE-GLUN),

* Lot n° 12 Électricité Courants faibles : PROELEC (07500 GUILHERAND-GRANGES), DROME ELECTRICITÉ SERVICE (26100 ROMANS-SUR-ISÈRE), ARRIV'ELEC (07800 SAINT-LAURENT-DU-PAPE)

* Lot n° 14 Équipements de cuisine : SEMA (26600 LA-ROCHE-DE-GLUN), HIE EQUIPEMENT (38120 SAINT-EGREVE),

CONSIDÉRANT que, pour ces lots, après examen des différentes propositions, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, les offres suivantes apparaissent économiquement les plus avantageuses :

- * Lot n° 4 Façades ITE : SUN FACADES (26500 BOURG-LÈS-VALENCE),
- * Lot n° 5 Serrurerie Métallerie : BONHOMME MÉTALLERIE (26120 MONTÉLIER),
- * Lot n° 8 Menuiseries intérieures : ATELIER DE LA SYE (26400 CREST),
- * Lot n° 9 Revêtements de sols : MEFTA BELOT (26100 ROMANS-SUR-ISÈRE),
- * Lot n° 11 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires : ECAS (26000 VALENCE),
- * Lot n° 12 Électricité Courants faibles : PROELEC (07500 GUILHERAND-GRANGES),
- * Lot n° 14 Équipements de cuisine : SEMA (26600 LA-ROCHE-DE-GLUN),

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 4 Façades ITE de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

SUN FACADES
135 Montée du Long
26500 BOURG-LÈS-VALENCE

pour un montant de 501 586,92 € HT soit 601 904,30 € TTC

Article 2 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 5 Serrurerie Métallerie de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

BONHOMME MÉTALLERIE
ZA Les petits champs
26120 MONTÉLIER

pour un montant de 36 955,81 € HT soit 44 346,97 € TTC

Article 3 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 8 Menuiseries intérieures de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

ATELIER DE LA SYE
rue Henri Barbusse
26400 CREST

pour un montant de 82 000,00 € HT soit 98 400,00 € TTC

Article 4 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 9 Revêtements de sols de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

MEFTA BELOT
7 rue Jean Charcot
26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

pour un montant de 57 765,09 € HT soit 69 318,11 € TTC

Article 5 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 11 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

ECAS
14 rue Gustave Eiffel
26000 VALENCE

pour un montant de 143 967,60 € HT soit 172 761,12 € TTC

Article 6 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 12 Électricité Courants faibles de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

PRO'ELEC
12 rue Pôle 2000
07500 GUILHERAND-GRANGES

pour un montant de 118 427,78 € HT soit 142 113,34 € TTC

Transmis en Préfecture le : 21/10/2022
N° Identifiant : 026-212600589- 20221021-2022-190-DC-SCP-AU
Publié du 21/10/2022 au 21/12/2022

Article 7 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 14 Équipements de cuisine de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

SEMA
1715 route du Dauphiné
26600 LA ROCHE DE GLUN

pour un montant de 30 214,60 € HT soit 36 257,52 € TTC

Article 8 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 9 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 21 OCT. 2022
Le Maire

Marlène MOURIER

